

ANNEE 2009

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE D'AIXE SUR VIENNE

N°3/2009

SOMMAIRE

① Délibérations du Conseil Municipal

↳ Séance du 02 juillet 2009

N°59	↳ Fixation des tarifs transports scolaires-----	p.6
N°60	↳ Fixation des tarifs restaurant scolaire-----	p.6
N°61	↳ Fixation des tarifs Ecole Municipale de musique et d'arts plastiques-----	p.7
N°62	↳ Entrées spectacles centre culturel J. Prévert-----	p.8
N°63	↳ Rémunération des jurys d'examen et accompagnement - Ecole de Musique-----	p.9
N°64	↳ Rémunération accompagnement - Ecole de Musique-----	p.9
N°66	↳ Redevance due pour le passage sur le domaine public des réseaux France Telecom-----	p.9
N°67	↳ Convention de partenariat – Ecole de musique et d'arts plastiques-----	p.9
N°68	↳ Prise en charge des frais de formation du personnel communal-----	p.10
N°69	↳ Assistant d'Enseignement Artistique non titulaire – rémunération-----	p.10
N°70	↳ Création d'un poste d'Agent de Bibliothèque – contrat d'accompagnement à l'emploi-----	p.10
N°71	↳ Présentation du rapport technique et financier du service Assainissement pour l'année 2008-----	p.10
N°72	↳ Présentation du rapport technique et financier de la station d'épuration d'Aixe-sur-Vienne pour l'année 2008-----	p.10
N°73	↳ Présentation du rapport technique et financier du service potable pour l'année 2008-----	p.11
N°74	↳ Mise en œuvre d'une clause de promotion de l'insertion et De l'emploi dans les marchés publics pour l'opération « Aménagement d'une antenne de la Maison de la Solidarité Départementale »-----	p.11
N°75	↳ Bail du Bureau de Poste – Avenant-----	p.11
N°76	↳ Convention d'autorisation de passage et d'entretien de la restauration des berges et des habitats de la Vienne-----	p.11

↳ Séance du 29 septembre 2009

N°80 ☞ Tarifs municipaux – camping saison 2010-----	p.12
N°81 ☞ Programme de travaux 2010 réseau d’Eclairage Public – demande de subvention -----	p.13
N°86 ☞ Prise en charge frais de formation -----	p.13
N°87 ☞ transformation de poste – services techniques-----	p.13
N°88 ☞ Acquisition terrain – Communauté de Communes du Val de Vienne – « Les Grangettes » -----	p.14
N°89 ☞ Convention d’autorisation d’établissement et d’exploitation de canalisations et d’ouvrages annexes pour la collecte des Eaux Usées----	p.14
N°90 ☞ Participation pour frais de raccordement au réseau assainissement, rue de la Caraque -----	p.14
N°91 ☞ Construction d’une caserne de gendarmerie – Approbation de l’Avant Projet Sommaire et des conditions de location – demande de subvention	p.14
N°92 ☞ Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Communauté de Communes -----	p.15
N°93 ☞ Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Association d’Aide aux Retraités de Canton d’Aixe-sur-Vienne-----	p.15
N°94 ☞ Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Syndicat d’Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne-----	p.15
N°95 ☞ Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Proxim’It-----	p.16
N°96 ☞ Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Proxim’It - avenant -----	p.16
N°97 ☞ Hébergement d’Urgence – convention de partenariat-----	p.16
N°98 ☞ Syndicat d’Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre – Approbation modification des statuts-----	p.16
N°99 ☞ Jumelage avec une ville croate – Malinska-----	p.16
N°100 ☞ Accueil péri scolaire du soir – Ecole primaire Robert Doisneau-----	p.17
N°101 ☞ Conventions de coopération entre le Pôle Emploi et la Commune d’Aixe-sur-Vienne-----	p.17

② Arrêtés de l'organe Exécutif

N° 102 ☞ Enquête publique chemins ruraux----- p. 19

N° 124 ☞ Stationnement taxi----- p. 19

N° 125 ☞ Stationnement taxi----- p. 20

N° 148 ☞ Célébration mariage----- p. 20

DELIBERATIONS

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 02 juillet 2009**

Délibération n° 59/2009

Fixation des tarifs transports scolaires

- Fixe pour l'année scolaire 2009/2010 les tarifs des transports scolaires ainsi qu'il suit :

	Situation de l'élève	Barème pour une famille avec 1 enfant	Barème pour une famille avec au moins 2 enfants (à partir du 2 ^{ème} enfant)
CAS N°1	L'élève réside en Haute-Vienne, et fréquente un établissement scolaire dans sa zone de proximité et à plus de 3 km	65 €	32.50 €
	L'élève réside en Haute-Vienne, et fréquente un établissement scolaire dans sa zone de proximité et à moins de 3 km	65 €	33 €
	Les parents de l'élève sont titulaires du RMI (ou équivalent)	Gratuité	Gratuité
CAS N°2	L'élève fréquente un établissement hors de sa zone de proximité ou réside en dehors de la Haute-Vienne	130 €	65 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n° 60/2009

Fixation des tarifs restaurant scolaire

- Fixe pour l'année scolaire 2009/2010 les tarifs du Restaurant Scolaire ainsi qu'il suit :

	HT	TTC
ECOLE MATERNELLE		
↻ Repas enfant domicilié dans la Commune		2,65 €
↻ Repas enfant Communauté de Communes		3,16 €
↻ Repas enfant domicilié hors Communauté de Communes		3,72 €
ECOLE PRIMAIRE		
↻ Repas enfant domicilié dans la Commune		2,71 €
↻ Repas enfant Communauté de Communes		3,23 €
↻ Repas enfant domicilié hors Communauté de Communes		3,80 €
ADULTES		
↻ Repas des personnels	4,50 €	
↻ Repas Enseignants		5,40 €

EXTERIEURS

↪ Crèche		3,46 €
↪ Goûter enfant sans prestation de nettoyage	0,75 €	
↪ Goûter enfant avec prestation de nettoyage	1,00 €	
↪ Goûter adulte sans prestation de nettoyage	1,50 €	
↪ Goûter adulte avec prestation de nettoyage	2,00 €	
↪ Vente de repas aux entreprises, associations et autres administrations	8,24 €	
↪ Vente de repas avec prestation de service	11,97 €	
↪ Vente de repas à l'Association des Retraités du Canton	5,55 €	
Service de livraison de repas à domicile		
↪ Vente de repas CLSH	6,85 €	

REDUCTION TARIF

pour les familles aixoises en fonction du QF (Quotient familial)

si :QF ≤ 300	→ prise en charge de 60 %
301 < QF ≤ 350	→ prise en charge de 50 %
351 < QF ≤ 400	→ prise en charge de 30 %
QF > 401	→ Aucune prise en charge

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°61/2009

Fixation des tarifs Ecole Municipale de musique et d'arts plastiques

- Fixe pour l'année scolaire 2009/2010 les tarifs de l'école de musique et d'arts plastiques ainsi qu'il suit :

SCOLAIRES/ADOLESCENTS/ETUDIANTS - DE 18 ANS AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE SCOLAIRE + PERSONNES TITULAIRES DE LA CARTE ETUDIANT ADULTES + DE 18 ANS AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE SCOLAIRE

➤ TARIF PAR TRIMESTRE

	Commune d'Aixe et Communes de la Communauté conventionnées	Communes de la Communauté non conventionnées et Hors Communauté de communes
Solfège		
Scolaires/Adolescents Etudiants	37 €	67 €
Adultes	60 €	97 €
Instrument (avec ou sans solfège)		
Scolaires/Adolescents Etudiants	84 €	145 €
Adultes	135 €	219 €

Musique d'ensemble - chant (pour les non inscrits à l'école de musique d'Aixe)		
Scolaires/Adolescents Etudiants	30 €	51 €
Adultes		80 €
Location d'instrument		
Tarif unique	33 €	55 €
Arts plastiques		
Scolaires/Adolescents Etudiants	42 €	72 €
Adultes	67 €	109 €
Cours supplémentaire d'instrument		
Scolaires/Adolescents Etudiants/Adultes	40 €	65 €

* La location d'un instrument n'est possible que si l'élève concerné, participe aux cours dispensés par l'Ecole de Musique et d'Arts Plastiques d'Aixe-sur-Vienne.

ABATTEMENTS

- 10 % pour deux inscriptions dans la même famille (ou double inscription musique+arts plastiques),
- 15 % pour trois inscriptions dans la même famille,
- 20 % pour quatre inscriptions dans la même famille.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n° 62/2009

Entrées spectacles centre culturel J. Prévert

- Fixe pour l'année scolaire 2009/2010 les tarifs d'entrée aux spectacles du centre culturel J. Prévert ainsi qu'il suit :
 - Plein tarif : 7,00 €
 - Réduit (collégien, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés) : 4,00 €
 - Scolaire (6-12 ans) : 2,00 €
 - Conférence : 6,00 €
 - Exposition : 2,00 €
 - Cinéma : 1,00 €
 - Carte d'abonnement (nominative, validité 1an) : 6,00 €
 - Enfants (-6ans) sauf pour spectacle jeune public) : Gratuit
 - Enfants (0 – 12 ans) : 2,00 €
 - Adultes accompagnateurs : 4,00 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°63/2009

Rémunération des jurys d'examen et accompagnement - Ecole de Musique

- Fixe le montant de la rémunération des jurys d'examen pour l'école municipale de musique à :
 - Forfait (4h00) frais kilométriques inclus : 100,00 € brut
 - Heure supplémentaire : 15,00 € brut par heure

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°64/2009

Rémunération accompagnement - Ecole de Musique

- Fixe le montant de la rémunération dans le cadre de l'Accompagnement à 25,00 € brut par heure.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°66/2009

Redevance due pour le passage sur le domaine public des réseaux France Telecom

- valide l'inventaire des réseaux France Telecom – Unité Infrastructure Réseau de Limoges, tel qu'il est indiqué
 - o 67,861 km d'artères souterraines
 - o 41,682 km d'artères aériennes
 - o 7,50 m² d'emprise au sol
- fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de communication pour l'année 2009 à :

	Infrastructure souterraine, par km	Infrastructure aérienne, par km	Autres installations par m ² au sol (ex : cabines téléphoniques)
Domaine public routier Voirie communale et autres	31.90 €	42.54 €	21.27 €

- précise qu'un titre de recette d'un montant de 4 097.43 € sera émis à l'encontre de France Telecom pour le paiement de la redevance d'occupation au titre de l'année 2009.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°67/2009

Convention de partenariat – Ecole de musique et d'arts plastiques

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean-Pierre BOUISSOU, Maire de la Commune de Séreilhac, la convention de partenariat pour l'école municipale de musique et d'arts plastiques, telle qu'elle est jointe en annexe.
- La participation pour l'année scolaire 2009/2010 est fixée à 200,00 € par élève.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°68/2009

Prise en charge des frais de formation du personnel communal

- autorise la prise en charge par la Commune des frais de formation pour la participation :
 - de 2 agents des services techniques, à la formation CACES (Certificat d'Aptitude à la conduite en Sécurité) catégorie 1 avec l'organisme ECF pour la somme de 680,00 € TTC.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°69/2009

Assistant d'Enseignement Artistique non titulaire – rémunération

- Fixe, à compter du 1^{er} septembre 2009, la base de rémunération de cet Agent sur le grade d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique 10^{ème} échelon, IB 590.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°70/2009

Création d'un poste d'Agent de Bibliothèque – contrat d'accompagnement à l'emploi

- Autorise Monsieur le Maire à créer un emploi d'Agent de Bibliothèque sur la base de 20h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2009, dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches au recrutement de cet Agent destiné à occuper cet emploi.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le contrat de travail et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif relatif au contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- Précise que l'intéressé sera rémunéré sur la base du SMIC ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°71/2009

Présentation du rapport technique et financier du service Assainissement pour l'année 2008

- le rapport technique et financier du service de l'Assainissement pour l'exercice 2008. Ce rapport annuel sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°72/2009

Présentation du rapport technique et financier de la station d'épuration d'Aixe-sur-Vienne pour l'année 2008

- le rapport technique et financier de la station d'épuration pour l'année 2008. Ce rapport annuel sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°73/2009

Présentation du rapport technique et financier du service potable pour l'année 2008

- prend acte de la présentation, par Monsieur le Maire, du compte-rendu technique du service Eau Potable. Ce document sera mis à la disposition du public à la Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°74/2009

Mise en œuvre d'une clause de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics pour l'opération « Aménagement d'une antenne de la Maison de la Solidarité Départementale »

- Décide de réserver une suite favorable à cette demande.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne, la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une clause de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics de l'opération « Aménagement d'une Antenne de la Maison de la Solidarité Départementale ».

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°75/2009

Bail du Bureau de Poste – Avenant

- autorise Monsieur le Maire à signer avec La Poste l'avenant au bail commercial, tel qu'il est joint en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

Délibération n°76/2009

Convention d'autorisation de passage et d'entretien de la restauration des berges et des habitats de la Vienne

- Autorise Madame le premier Adjoint Christelle ROUFFIGNAC à signer avec Monsieur le Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne, Monsieur Philippe BARRY, la convention ayant pour objet de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien des berges de la Vienne ainsi réhabilitées à Aixe-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 juillet 2009.

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 29 septembre 2009**

Délibération n° 80/2009

Tarifs municipaux – camping saison 2010

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	7.50 €	7.50 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	11.50 €	11.50 €
Electricité	2.50 €	2.50 €
Adulte supplémentaire	4 €	4 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2 €	2 €
Voiture supplémentaire	2.60 €	2.60 €
Bloc de glace	1 €	1 €
Taxe de séjour (par jour et par personne)	0.25 €	0.25 €
Prêt adaptateur électrique (caution)	20 €	20 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	3 €	3 €
Glace à rafraîchir	2 €	2 €
Boissons	2 €	2 €
Kir et café	1 €	1 €
Baguette	0.80 €	0.80 €
Croissant	0.60 €	0.60 €
Mobil-home n°1		
1 semaine (7 nuits) en juillet et août	380 €	380 €
1 semaine en juin et septembre	200 €	200 €
1 week-end (2 nuits) en juillet et août	90 €	90 €
1 week-end en juin et septembre	80 €	80 €
Mobil-home n°2		
1 semaine (7 nuits) en juillet et août	400 €	400 €
1 semaine en juin et septembre	230 €	230 €
1 week-end (2 nuits) en juillet et août	100 €	100 €
1 week-end en juin et septembre	90 €	90 €
Mobil-Home Nuit supplémentaire	50 €	50 €
Mobil-Home Du 1 ^{er} octobre au 31 mai (la semaine)	220 €	220 €

Réductions :

- ♦ 10 % sur la deuxième semaine de séjour
- ♦ 15 % sur la troisième semaine de séjour
- ♦ 20 % sur la quatrième semaine de séjour

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°81/2009

Programme de travaux 2010 réseau d'Eclairage Public – demande de subvention

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Syndicat Energies Haute-Vienne pour le programme d'extension et d'effacement du réseau d'éclairage public 2010.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°86/2009

Prise en charge frais de formation

- autorise la prise en charge par la Commune des frais de formation :
 - Passage de Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) de catégorie 1, organisé en interne par l'Ecole de Conduite Française (à Rilhac Rancon) pour 5 agents du service espaces verts, pour un montant de 1 700,00 €.
 - Passage de Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) de catégorie 8, dispensé par l'Ecole de Conduite Française (à Rilhac Rancon) pour 1 agent du service voirie, pour un montant de 340,00 €.
 - Passage de Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) de catégorie 1B (nacelle), dispensé par l'Ecole de Conduite Française (à Rilhac Rancon) pour 1 agent du service voirie, 2 agents du service électricité, pour un montant de 910,00 €.
 - Formation HABEL 10, pour un montant de 334,88 € et formation TST 126, pour un montant de 968,76 €, dispensées par FORMAPELEC à Pont du Château, pour 1 agent du service Electricité.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°87/2009

Transformation de poste – services techniques

- autorise Monsieur le Maire à supprimer le poste de Contrôleur de Travaux à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009.
- Autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n° 88/2009

Acquisition terrain – Communauté de Communes du Val de Vienne – « Les Grangettes »

- Décide d'acquérir pour l'Euro Symbolique, auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne, la parcelle cadastrée AT n°290, sise au lieudit « Les Grangettes » à Aix-sur-Vienne, d'une superficie de 1a 52ca pour l'aménagement d'un accès au Collège Jean-Baptiste Corot pour les personnes handicapées.
- Autorise Madame Christelle ROUFFIGNAC, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de Maître MARCHADIER, Notaire à Aix-sur-Vienne, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Décide d'un commun accord entre les Collectivités que :
 - Les frais de bornage de cette opération seront à la charge de la Communauté de Communes du Val de Vienne.
 - Les frais d'acte notarié et autres dépenses liées à l'opération incomberont à la Commune d'Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n° 89/2009

Convention d'autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes pour la collecte des Eaux Usées

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes pour la collecte des Eaux Usées, secteur « La Grange » avec Monsieur le Président Directeur Général de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bas Limousin, propriétaire des parcelles, cadastrées section BC n° 176, section BC n° 70 et une partie de chemin de dessert e, situées secteur « La Grange » à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n° 90/2009

Participation pour frais de raccordement au réseau assainissement, rue de la Caraque

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement par les propriétaires, des dépenses entraînées à hauteur de 30 % du montant réel des travaux, avec majoration de 10 % pour frais généraux.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n° 91/2009

Construction d'une caserne de gendarmerie – Approbation de l'Avant Projet Sommaire et des conditions de location – demande de subvention

- Approuve l'Avant Projet Sommaire de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

- Approuve les conditions de location découlant de la circulaire modifiée du Premier Ministre, en date du 28 janvier 1993 et du projet de bail ci-dessus évoqué.
- Donne mandat à Monsieur le Maire de recueillir l'accord de la Direction Nationale de la Gendarmerie Nationale sur le projet au stade Avant Projet Définitif – accord de 2^{ème} phase.
- Sollicite l'attribution d'une subvention pour l'aider à mettre en œuvre ce projet, auprès :

↳ de l'Etat : au titre des financements pour la construction de nouvelle gendarmerie
: au titre de la Dotation de Développement Rural

↳ du Conseil Général de la Haute-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°92/2009

Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Communauté de Communes

- Autorise Madame le 1^{er} Adjoint de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, la convention jointe en annexe organisant les modalités techniques et financières d'occupation par la Communauté de Communes du Val de Vienne des locaux situés 24 avenue du Président Wilson.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°93/2009

Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Association d'Aide aux Retraités de Canton d'Aixe-sur-Vienne

- Autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président de l'Association d'Aide aux Retraités du Canton d'Aixe-sur-Vienne, la convention jointe en annexe organisant les modalités techniques et financières d'occupation par la Communauté de Communes du Val de Vienne des locaux situés 24 avenue du Président Wilson.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°94/2009

Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

- Autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne, la convention jointe en annexe organisant les modalités techniques et financières d'occupation par la Communauté de Communes du Val de Vienne des locaux situés 24 avenue du Président Wilson.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°95/2009

Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Proxim'lt

- Autorise Monsieur le Maire de la Communes d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Directeur de la société Proxim'lt, la convention de mise à disposition des locaux situés 24 avenue du Président Wilson à Aixe-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°96/2009

Convention de mise à disposition de locaux – renouvellement – Proxim'lt - avenant

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Général de la Société Proxim'lt l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux « Anciennes Ecuries » 24 avenue du Président Wilson à Aixe-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°97/2009

Hébergement d'Urgence – convention de partenariat

- Autorise Madame Christelle ROUFFIGNAC, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer la convention de partenariat avec Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur Daniel NOUAILLE et avec Monsieur le Président de la Communauté D'EMMAUS, Monsieur Dominique GRENETIER, fixant les modalités de mise à disposition d'un logement situé 16 rue Jeanne d'Albret, dans le cadre de la mise en œuvre du Dispositif d'Hébergement d'Urgence

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°98/2009

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre – Approbation modification des statuts

- Approuve les statuts modifiés du Syndicat Vienne Briance Gorre tels que présentés et adoptés en date du 14 juin 2008.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°99/2009

Jumelage avec une ville croate – Malinska

- Accepte le jumelage de la ville de Malinska avec Aixe-sur-Vienne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cette fin.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°100/2009

Accueil péri scolaire du soir – Ecole primaire Robert Doisneau

- Approuve le règlement intérieur du service Accueil Périscolaire du soir de l'Ecole primaire R Doisneau tel qu'il est joint en annexe.
- Décide de l'application de ce règlement à compter du 05 novembre 2009.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

Délibération n°101/2009

Conventions de coopération entre le Pôle Emploi et la Commune d'Aixe-sur-Vienne

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre la collaboration menée sur le territoire avec le Pôle Emploi et à signer le renouvellement pour une durée de un an de :
 - la convention de coopération entre le Pôle Emploi et la Commune d'Aixe-sur-Vienne
 - la convention de partenariat entre le Pôle Emploi et la Cyberbase d'Aixe-sur-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 06 octobre 2009.

ARRÊTES

Arrêtés de l'Organe Exécutif

Arrêté n°102/2009

Objet : Enquête publique chemins ruraux

ARTICLE 1 : Des enquêtes publiques seront effectuées préalablement au déclassement d'un tronçon de chemin rural, d'un chemin rural et d'une voie communale afin de pouvoir procéder ensuite à leurs aliénations.

Les dits tronçon de chemin rural, le chemin rural et la voie communale sont situés :

- LA GRANGE et entouré des parcelles cadastrées section BC N°176, 70 et 236
- BEAU CHABROL et entouré des parcelles cadastrées section BC N°146-147-31-26-29 et 188
- LA GRANGE (V.C.N°225) et entouré des parcelles cadastrées section BC N°69-70-71-72-76 -80-150-198 et 176

ARTICLE 2 : L'enquête publique s'ouvrira le Mardi 01 SEPTEMBRE 2009 et se tiendra pendant 15 jours consécutifs soit jusqu'au Jeudi 17 SEPTEMBRE 2009 inclus.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la Mairie d'AIXE SUR VIENNE (87) du lundi au vendredi de 8 Heures 30 à 17 Heures 30 et le samedi de 10 Heures 00 à 12 Heures 00.

ARTICLE 3 : Monsieur Jacques ENRICO est nommé en qualité de Commissaire enquêteur titulaire unique pour recevoir les observations éventuelles du public qui pourront lui être adressées à la Mairie d'AIXE SUR VIENNE (87) ou consignées sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la Mairie d'AIXE SUR VIENNE le Mardi 01 SEPTEMBRE 2009 de 9 Heures 30 à 12 Heures 00 et le Jeudi 17 SEPTEMBRE de 14 H 30 à 17 H 30.

Le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui le transmettra avec ses conclusions à Monsieur le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique.

ARTICLE 4 : L'enquête sera annoncée par un avis dans la presse et par affichage à la Mairie du présent arrêté.

Arrêté n°124/2009

Objet : Stationnement taxi

Article 1 :

Monsieur David ARGENTIN est autorisé à exercer la profession de taxi sur la Commune d'AIXE SUR VIENNE

Article 2 :

Monsieur David ARGENTIN est autorisé à stationner son véhicule à l'emplacement n°2 situé square Pierre Mendès France, à AIXE SUR VIENNE.

Article 3 :

Monsieur David ARGENTIN acquittera à la Commune d'AIXE SUR VIENNE une redevance fixée annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Arrêté n°125/2009**Objet : Stationnement taxi****Article 1 :**

Monsieur David ARGENTIN est autorisé à exercer la profession de taxi sur la Commune d'AIXE SUR VIENNE

Article 2 :

Monsieur David ARGENTIN est autorisé à stationner son véhicule à l'emplacement n°5 situé square Pierre Mendès France, à AIXE SUR VIENNE.

Article 3 :

Monsieur David ARGENTIN acquittera à la Commune d'AIXE SUR VIENNE une redevance fixée annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Arrêté n°148/2009**Objet : Célébration mariage****Article 1 :**

Madame DURIEUX Hélène épouse BATAILLE, Conseillère Municipale de la Commune d'AIXE-SUR-VIENNE, est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier d'Etat civil de ladite Commune le 12 septembre 2009 afin de célébrer le mariage de Monsieur Thierry Rémy Loïc THEVENIN et de Mademoiselle Chrystelle Marie Sylvie MARCHADIER.